



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 27 mai 2026

Objet : Création d'emplois saisonniers pour l'année 2026

Date de la convocation : 19 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 34

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame STROMBONI Marie ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Madame Hélène SALGE ;

Ont donné pouvoir :

Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Madame Anne-Marie CARRIER à Madame Françoise FILIPPI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA à Monsieur Didier GRASSI ;
Madame Dominique NASICA à Madame Marie STROMBONI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Jean-Martin MONDOLONI à Madame Josepha OLIVESI ;
Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur Sylvain FANTI

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Didier Grassi élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 2° ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 26 mai 2026 ;

Considérant que chaque année, l'activité de plusieurs services de la mairie augmente au cours de la période estivale, notamment le Pôle Jeunesse et Loisirs, le musée et la capitainerie du Vieux Port ;

Considérant la proposition de création des emplois saisonniers suivants, prévue à l'article L332-23 2° du Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Après avoir le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le recrutement des agents par contrat à durée déterminée pour la période estivale suivants :

Services	Postes créés	Nbre juillet	Nbre août
Surveillance des Baignades (animateur PJJ)	Agent de surveillance des Baignades (1 BNSSA ou 1 BEESAN)	1	1
Jeunesse et Loisirs	Agents d'animation de préférence titulaires du BAFA ou équivalent	8	7
Musée et Arsenal	Agents d'accueil et de surveillance	13	14
Animation	Adjoint administratif	1	1
Etat Civil	Adjoint administratif	1	1
Capitainerie du Vieux-Port	Agents d'accueil des bateaux de plaisance	3	4
ESPACES VERTS		1	1

Article 2 :

- **Décide** de fixer leur rémunération sur la base du premier échelon de l'échelle C1 de rémunération des agents de catégorie C, hormis pour les agents d'animation saisonniers pour lesquels la rémunération s'effectuera sur les bases forfaitaires de cotisations des personnes recrutées à titre temporaire et non bénévoles afin d'assurer l'encadrement des mineurs.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget de la commune pour l'année 2026, chapitre 012, compte 64131.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 02/06/2026

Signé électroniquement le 02/06/2026

Didier GRASSI



Gilles SIMEONI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.